

ECHOS DE LA FÉDÉ

Magazine de la Fédération du BTP 13

LA FÉDÉ AGIT

4 raisons de voir plus loin



On vous accompagne !



Etats généraux
des Travaux Publics

LA FÉDÉ INFORME

CCAG-Travaux 2009 :
gagant-gagnant



Rescrit social



Confusion à risque



N°13 - DÉCEMBRE 2010 / JANVIER 2011



édito

Grisaille et combats



2010, nous le pensions depuis longtemps, mais aujourd'hui nous le savons, n'a pas été l'année de la reprise espérée. Pour nous l'activité s'est inscrite de nouveau en recul. Un recul de 3,4% - hors effet de prix – avec une baisse de près 6% dans le neuf et de 1,2% dans l'entretien amélioration. 2010 laisse donc le souvenir d'une année de grisaille.

Durant ces 12 derniers mois, la Fédération a multiplié les propositions et les contre-feux pour défendre les intérêts des entreprises, maintenir et développer leurs marchés, sauvegarder les emplois et

préserver la qualité de l'outil de production.

Parmi tous les combats que nous avons menés, quelques-uns ont occupé plus que d'autres le devant de la scène :

- Le statut d'auto-entrepreneur, qui dans le secteur du BTP engendre de vrais déséquilibres de concurrence. C'est pourquoi nous n'avons cessé de demander que le BTP sorte du champ de l'auto-entreprise.

- Le maintien de la TVA à taux réduit. C'est au regard de l'impact réel d'une mesure qu'il faut en juger la pertinence. Le taux réduit de TVA a rempli ses objectifs de baisse des prix, de création d'emplois, de lutte contre le travail clandestin. Nous avons son maintien pour 2011, mais nous savons que nous devons nous mobiliser pour l'exercice budgétaire 2012.

- Les délais de paiement. Les trésoreries de nos entreprises sont mises à mal sous l'effet conjugué du niveau des prix et de la réduction des délais de paiement. Nous avons mis en place un plan pour que les maîtres d'ouvrage changent leurs pratiques et payent plus vite les travaux. Nous avons aussi conclu des conventions de majoration des avances accordées au démarrage des chantiers.

- Les offres anormalement basses. Les pouvoirs adjudicateurs doivent sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse et non pas systématiquement le moins disant. Lutter contre les offres anormalement basses est un acte collectif, responsable et moral.

- Les nouveaux marchés ouverts par le Grenelle de l'environnement. Il est essentiel de faire place aux vrais professionnels. C'est là tout le sens de la démarche "les PROS de la performance énergétique" que nous menons pour permettre aux entreprises d'être reconnues et identifiées comme interlocuteurs de référence.

- Et j'en terminerai par là, car ce fut une belle victoire, le refus d'une externalisation du dialogue social dans les TPE.

En 2010, la vocation de la Fédération de représenter et défendre a, une fois encore, pris tout son sens. Il en sera de même pour 2011. ■

Jean-Pierre Richard

Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône

sommaire

Les rendez-vous de la Fédé

..... p 2-3

- La parole à Vincent Métibé
- Agenda

La Fédé agit

..... p 4-5

- 4 raisons de voir plus loin
- Action !
- PROS de la Performance Énergétique® :
On vous accompagne !
- Urbanisme : aménagements
- Etats généraux des TP

La Fédé informe

..... p 6-7

- CCAG-Travaux 2009 : gagnant-gagnant
- Le rescrit social
- Ceinture au FAFSAB
- Attention, des hommes travaillent !

Détente

..... p 7-8

- Le Saviez-vous ?
- Sudoku
- Mot caché

Magazine bimestriel édité par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône

344, bd Michelet - 13009 Marseille - Tél : 04 91 23 26 23 - Fax : 04 91 77 17 23 - www.btp13.com

Président : Jean-Pierre RICHARD • Directeur de la Publication : Philippe MEIFFREN • Directeur de la Rédaction : Julie VERRIERE • Comité de lecture du numéro : Olivier BIZOT - Catherine CHERUBINI • Rédaction : Christelle ALVAREZ - Joëlle ARNALDI - Sophie CREMIEUX Marie EGINARD - Mylène GUIDARINI - Philippe GRIMALDI - Annie ZEVACO

Réalisation : www.inapolegraphique.com

Illustrations et photos : Fotolia - Fédération du BTP 13 - FFB - Eiffage Construction Provence

Tirage : 3 500 exemplaires - Imprimé sur papier ecolabellisé



Fédération du BTP 13 : Qualité de service certifiée !

La Fédération du BTP 13 certifiée ISO 9001 depuis l'an 2000 vient à nouveau d'être reconnue pour la qualité de ses services aux adhérents par l'AFAQ. Une démarche d'amélioration continue du service aux clients qui distingue la Fédération et garantit rapidité et expertise de ses collaborateurs aux entrepreneurs du BTP qui lui font confiance.



la parole à...

Vincent Métibié

Directeur Régional de la BTP Banque

Après une année 2009 particulièrement difficile pour les entreprises du BTP, la situation semble s'être maintenue en 2010.

Dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence, sur les 500 PME du Bâtiment et des Travaux Publics gérées par les agences de Marseille, d'Aix en Provence, et d'Avignon le nombre d'entreprises en difficulté et faisant face à un dépôt de bilan reste limité.

Néanmoins afin d'accompagner au mieux les entreprises du secteur dans ce contexte économique rude, nous restons vigilants et écoutons avec attention les craintes des dirigeants lorsqu'ils abordent la notion du prix, exprimant ainsi des baisses supérieures à 20% avec un volume du carnet de commande marquant une contraction.

La baisse du chiffre d'affaires des entreprises engendre l'amointrissement de l'approvisionnement réduisant ainsi les charges, le recours à la sous-traitance et à l'intérim.

Nous ne doutons pas que les bilans du 31 décembre 2010 montreront les premières conséquences de la crise sur la rentabilité des entreprises. Toutefois il convient de souligner que le recours au crédit court terme ainsi que les excédents de trésorerie sont stables.

Les équipes de BTP Banque continueront, comme par le passé, à accompagner les entreprises dans l'exercice de leur profession tout au long des mois à venir. ■

BTP Banque - 0980 980 101
214/216 avenue du Prado BP22 13252 Marseille cedex 6

agenda

➔ 1^{er} février

Commission territoriale de la FBTP 13
du pays de Martigues Istres Fos
Assemblée Générale du syndicat des Métalliers,
Miroitiers et Activités Annexes
Bureau de l'USESO

➔ 7 février

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Arles

➔ 8 février

Réunion de la chambre syndicale des entreprises de
Génie climatique - Couverture - Plomberie

➔ 9 février

Journée de la Prévention
Commission territoriale de la FBTP 13
du pays de Martigues Istres Fos

➔ 10 février

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays Salonnais

➔ 16 février

Rencontre technique "Les nouveaux marchés"

➔ 17 février

Bureau de la FBTP 13

➔ 23 février

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix

➔ 1^{er} mars

Commission territoriale de la FBTP 13
du pays de Martigues Istres Fos

➔ 7 mars

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Arles

➔ 8 mars

Journée de la Femme : présentation des métiers
du BTP au féminin

➔ 11 mars

Réunion de la chambre syndicale
de l'Équipement Électrique

➔ 16 au 18 mars

BATIMED

➔ 16 mars

Conseil d'Administration national de l'Union des
Constructeurs Immobiliers de la FFB

➔ 18 mars

Forum emploi : Hommes et Femmes du BTP
Réunion du syndicat Aménagement-finitions

➔ 23 mars

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix

➔ 25 mars

Réunion de la chambre syndicale des entreprises de
Génie climatique-Couverture-Plomberie

Pour plus d'infos sur les horaires et les lieux de ces grands rendez-vous,
contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr

Valeurs partagées

Goût de l'indépendance, volonté de réussir, sens des responsabilités, amour du métier, fierté d'entreprendre : les artisans et chefs d'entreprise adhérents à la Fédération du BTP 13 partagent les mêmes valeurs !

Bienvenus aux entrepreneurs qui ont rejoint la Fédération fin 2010 :

A Marseille

MITS SA - NOVABAT - CLIM'STORES POSE ESIME SARL

A Martigues - Istres

Fos et Salon-de-Pce HAMLET SARL - M.T. ENERGY SOCIETE NOUVELLE PROVENCE

A Aix-en-Pce

SOL ESPACES SARL ■

"Les incollables" de l'assurance

En partenariat avec le Conseil de l'Artisanat de la FFB, la SMABTP a réalisé le "Guide de l'assurance" spécifiquement dédié aux entreprises artisanales sous la forme de 100 questions-réponses. Cet ouvrage pédagogique, sous forme de quizz, apporte des réponses simples à toutes les questions d'assurance que vous, artisans du BTP, vous pouvez vous poser. Il fourmille de conseils, d'exemples et de rappels utiles sur :

1. La création de l'entreprise artisanale : quelques clés d'assurance
Exemple : Qu'est-ce que la responsabilité décennale ?

2. La vie du chantier - *Exemple : Je suis sous-traitant, dois-je m'assurer en responsabilité décennale et en responsabilité civile ?*

3. La vie des contrats d'assurance
Exemple : Comment est calculée ma cotisation d'assurance décennale ?

4. La vie de l'entreprise - *Exemple : La santé, les arrêts de travail, l'invalidité et le décès peuvent-ils être couverts par un même contrat d'assurance ?*

Très concrètement, il permet de connaître les obligations, de comprendre les termes propres aux assurances du bâtiment, mais également de discuter en toute connaissance avec son assureur et de comparer les différentes offres. ■

Pour obtenir un exemplaire adressez-vous à la FBTP 13 au 04 91 23 26 23 ou à la SMABTP au 04 96 20 33 70



Parmi les secteurs qui concourent à nourrir l'activité du Bâtiment, quatre semblent devoir retrouver quelque vigueur en 2011.

1) Le secteur HLM dont l'effort d'investissement résulte des différents plans mis en place (Plan national de rénovation urbaine, Plan de cohésion sociale, et Plan de relance) et du rôle cyclique classique de ce marché.

En 2001, les HLM ne représentaient que 750 logements mis en chantier dans le 13 ; ils se montent à près de 3 000 en 2010.

Et dans le même temps on observe un accroissement de l'effort d'amélioration-entretien de leur patrimoine.

Nous savons que 2011 verra la poursuite de cet effort en particulier par le maintien de l'affectation

4 raisons de voir plus loin

des ressources du Livret A à ce secteur. Les dotations annoncées sont d'ailleurs plutôt une bonne surprise.

2) Le logement neuf privé, qui générerait pour nos entreprises une hausse de l'activité prévue, compte tenu notamment des larges espoirs portant sur l'accession à la propriété avec l'introduction du PTZ+ et de la préservation du dispositif Scellier. Il faut noter que l'indicateur avancé relatif aux logements autorisés (nos chantiers de demain) est redevenu positif en fin d'année 2010, alors qu'il restait tristement et lourdement négatif préalablement.

3) Le secteur de la rénovation qui connaîtrait une hausse de 1,8 % en volume, soit un chiffre proche du rythme de croisière de ce marché.

Cette vigueur attendue sera portée par la montée en régime, lente mais irréversible, des pré-occupations d'économie d'énergie et de développement durable, fruits du Grenelle de l'environnement.

4) Les Collectivités dont les investissements devraient être plutôt encourageants.

Les collectivités viennent en effet de bénéficier d'un accroissement de leurs recettes courantes de l'ordre de 4% grâce au rebond de 32 % des droits de mutation. Depuis le point bas observé au premier trimestre 2009, la production de crédits immobiliers à quasiment doublé, ce qui témoigne d'un redécoupage de l'accession à la propriété. L'effet Scellier a vraiment joué à plein !

En revanche, le secteur du non-résidentiel neuf reste préoccupant. Il pourrait enregistrer une baisse de 10% du fait de l'effondrement de la construction des bureaux et d'un manque de confiance des industriels dans un avenir encore brumeux.

Globalement en 2011, l'activité devrait croître de 1,5 à 2% en volume ce qui permettrait aux entreprises du BTP 13 de retrouver un peu de visibilité. ■

Action !

En 2011, la Fédération du BTP 13 va soutenir l'activité du BTP et pérenniser le tissu de production pour permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges.

Il est absolument indispensable de rattraper les retards générés par la crise de 2008, qui accroissent les attentes des ménages dans trois domaines : le logement, les équipements et les infrastructures d'accueil.

La Fédération du BTP 13 a deux pistes d'actions :

1°) Les volumes d'investissements doivent être préservés. Depuis plusieurs semaines, nous sensibilisons donc les collectivités et les maîtres d'ouvrage publics.

2°) Le choix des entreprises ne doit pas encore reposer sur le seul critère du prix.

Le premier effet de la crise a été de faire ressurgir les offres anormalement basses.

A la mi-décembre, nous avons interpellé toutes les Collectivités



et tous les maîtres d'ouvrage publics pour leur proposer une rencontre "marchés" qui porte sur les points suivants :

- Détermination des besoins à satisfaire
- Sélection des candidats
- Détection et traitement des Offres Anormalement Basses
- Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
- Marchés à Procédures Adaptées
- Majoration des avances
- Délais de règlement

Nous avons déjà reçu de nombreuses réponses favorables pour cette concertation et nous nous attacherons à ce qu'elle se généralise à tous.

Cette action va constituer une priorité en ce début d'année 2011. De sa réussite dépendra l'effet de contagion aux maîtres d'ouvrage privés. Plus que jamais, la Fédération reste mobilisée et attentive aux évolutions et aux conditions d'exercice du marché. ■



PROS de la Performance Énergétique® : On vous accompagne !

Vous êtes devenu un PRO de la performance énergétique conseillé, formé et aidé par votre Fédération. Ce but atteint, vous bénéficiez encore et toujours de l'aide de votre Organisation Professionnelle

En effet la Fédération du BTPI3 et la Fédération du Bâtiment PACA vous proposent :

- **Une aide financière** pour l'acquisition d'un logiciel d'évaluation de la performance énergétique, ainsi que pour les frais de gestion de la marque pour la première année.
- **Deux nouvelles formations** intégrées dans le dispositif FEEBAT :

- Comment commercialiser une offre globale d'amélioration énergétique (exploitation de l'évaluation thermique, techniques de vente, outils de communication...)?

- S'organiser pour porter juridiquement l'offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels (conditions d'assurances, schémas de groupement pour porter une offre globale, engagement de performance énergétique)

• **Un site internet** dédié aux Pros de la performance énergétique, permettant à l'internaute de trouver des informations sur l'efficacité énergétique, les financements, de simuler la consommation énergétique de son loge-

ment et bien sûr de trouver un Pro pour ses travaux.

Alors rendez-vous sur www.performance-energetique.lebatiment.fr !!!

Grâce à ces outils, un "Pro de la performance énergétique" est capable de proposer une offre de travaux énergétiques adaptés à la demande du client depuis des travaux isolés jusqu'à une offre d'amélioration globale de la performance énergétique de l'ouvrage. ■

Pour tout renseignement complémentaire contactez Annie Zevaco au 04 91 23 26 43 ou sur zevacoa@d13.ffabiment.fr



Question pour un champion

Il a 55 ans. Il est à la tête d'une entreprise de peinture et finitions à Marseille de 23 salariés. Il milite au sein du syndicalisme patronal et plus particulièrement du BTP depuis 1985. L'apprentissage et la formation des jeunes sont pour lui des priorités. Les difficultés économiques des entreprises : il connaît bien car il a été Juge au Tribunal de commerce plus de 10 ans. Il est actuellement trésorier de la Fédération du BTPI3 et Président du Syndicat de l'Aménagement Finitions... et vient d'être récemment élu Président de l'Union des Syndicats du Second Œuvre ? C'est... Patrick Tezaris : le patron de RER ! ■

Urbanisme : Aménagements de la loi Grenelle 2



Dépassement du COS en zones protégées

La loi Grenelle 2 a souhaité densifier le tissu urbain existant et promouvoir la performance énergétique des constructions. C'est pourquoi les communes

peuvent autoriser en zones urbaines ou à urbaniser un dépassement des règles relatives à la densité d'occupation des sols dans la limite de 30% - sous réserve qu'il s'agisse de constructions à performance énergétique. En revanche, cette même loi avait exclu du bénéfice de cette possibilité de dépassement la plupart des zones protégées. Du fait de l'application immédiate de la loi, de nombreux dossiers en cours se sont trouvés bloqués. Une loi du 5/01/2011 vient de revenir sur ce point et a rétabli la possibilité pour les communes d'autoriser un dépassement de 20% du COS dans les zones protégées.

Documents d'urbanisme : délai d'application des dispositions du Grenelle 2

La loi Grenelle 2 a précisé l'obligation de "verdir" les documents d'urbanisme que sont les PLU et les SCOT. Comme toute disposition de la loi Grenelle 2, la mise en vigueur concernant ce "verdissement" devait entrer en application au 13/01/2011. La loi du 5/01/2011 a encore une fois sur ce sujet introduit une certaine souplesse pour les PLU et les SCOT en cours d'élaboration ou de révision en incluant la possibilité pour ces derniers d'opter pour les dispositions antérieures.

JA ■

AIX : BILAN 2010

Pour la délégation territoriale du Pays d'Aix, la fin d'année a été l'occasion de tous les bilans. Concrètement, les conseils statutaires et élargis ont été tenus alternativement selon le calendrier annuel. Ainsi, les membres honoraires ont pu être associés aux réunions et un travail de fond mené lors des réunions plus restreintes.

En invitant tous les deux mois des personnalités extérieures, la délégation territoriale du Pays d'Aix a régulièrement tissé des liens avec le relationnel local. Une action source d'enrichissement collectif qui relève bien de ses missions statutaires et syndicales. Pour mémoire les invités de l'année 2010 ont été : Pays d'Aix Habitat, Banque de France, Tribunal de Commerce, SMABTP, OPPBTP, Pays d'Aix Développement ainsi que UPE 13 sur les questions liées aux prud'hommes. Enfin, la délégation territoriale est allée à la rencontre de tous les Maires de la CPA afin de défendre des dossiers de fond comme les conventions de bonnes pratiques, le plan de relance et l'offre économiquement la plus avantageuse notamment. Un ensemble de rendez-vous que la délégation territoriale continuera d'animer en 2011. ■



Etats généraux des Travaux Publics

Les TP parleront haut et fort lors de la prochaine Assemblée Générale de la FNTP le 29 mars 2011 à la Cinéma-thèque française de Paris. Le Président Patrick Bernasconi a en effet voulu asseoir ces Etats Généraux des Travaux Publics sur une concertation préalable nationale garantissant par là même l'expression fidèle des préoccupations de toutes les entreprises de TP. De rencontre régionale en rencontre régionale et notamment en PACA Patrick Bernasconi a recueilli les préoccupations et

les espoirs de la profession. La compétitivité des entreprises, le financement des infrastructures, l'émergence de nouveaux interlocuteurs, et le rôle des TP dans l'économie seront naturellement au cœur des débats. Face au manque de visibilité à moyen terme, et de manière plus inquiétante à court terme, sur le climat des affaires se posent concrètement les questions suivantes :

"Comment éliminer les offres anormalement basses ?", "Quelle relation maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprise de demain ?", "Comment favoriser l'innovation

dans l'entreprise et dans les marchés ?", "Demande sociétale et environnementale : comment les entreprises de Travaux Publics peuvent-elles se positionner ?", "Comment développer l'accès au financement privé ?", "Infrastructures : comment convaincre du bien-fondé de l'investissement ?", "Maintenance des équipements publics : comment faire prendre en compte cet enjeu ?".

Les pistes de réflexion dégagées par ces Etats Généraux des TP serviront alors de socle de travail à la FNTP pour les prochains mois. Beau challenge ! ME ■

CCAG-Travaux 2009 : une application gagnant-gagnant



Le décret portant création du CCAG-Travaux de 2009 en date du 8 septembre 2009 est entré en vigueur le 1er janvier 2010. Mais après un an d'existence, qu'en est-il de son application ?

Il apparaît que la très grande majorité des maîtres d'ouvrage continue d'utiliser le CCAG-Travaux 1976.

Or, le CCAG-Travaux de 1976 a 34 ans. Les diverses réformes successives ont fini par créer des clauses souvent inadaptées ou peu claires, allant même parfois

jusqu'à être illégales, le rendant totalement obsolète au regard de la réglementation comme de la jurisprudence, notamment pour les paiements, la sous-traitance, la dématérialisation, les assurances, les cautions, les déchets, la coordination SPS, l'actualisation et la révision des prix...

Le CCAG-Travaux de 2009 a été établi par les services de l'Etat, en collaboration avec les grandes organisations professionnelles parmi lesquelles la FFB, la FNTP et le Medef. Les avancées sont dirigées autant vers les entreprises que vers les maîtres d'ouvrage.

Quelques exemples :

- En ce qui concerne la lutte contre le travail dissimulé, le maître d'ouvrage est protégé car

l'article 31.5 du CCAG 2009 oblige le titulaire du marché à faire porter à son personnel un dispositif d'identification (dans l'enceinte du chantier et en permanence), et d'établir un enregistrement exhaustif de toutes les personnes qu'il emploie sur le chantier.

- En ce qui concerne la fin du marché, l'article 40 prévoit la fourniture par le titulaire des documents nécessaires à l'établissement du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) ainsi que des documents pour le dossier des ouvrages exécutés (DOE).

Maîtres d'ouvrage, la FBTP13 vous encourage vivement à appliquer le CCAG 2009 dans vos prochains marchés, nous avons tous à y gagner ! CA ■

Le rescrit social suite et fin !

Dans notre précédent numéro nous avons traité de la définition du "rescrit" version emploi des seniors ; à présent nous traitons du rescrit social.

Le rescrit, qu'est-ce que c'est ? Une réponse de l'URSSAF à une question posée et qui l'engage pour l'avenir...

Ce dernier permet à un cotisant ou futur cotisant, en sa qualité d'employeur d'obtenir une décision explicite de l'URSSAF sur l'application à sa propre situation, de certains points de législation. En clair demander à l'URSSAF "voilà comment j'applique ce point de la réglementation, merci de me dire si je suis dans les clous" ; l'avantage est que l'URSSAF est liée pour l'avenir par la position explicite qu'elle prend, sauf bien sûr en cas de changement de législation ou de situation de fait.

Sur quoi peut porter la demande du cotisant ?

- Les exonérations de cotisations de SS (part patronale des titres restaurant, les frais de carburant, les chèques vacances, les prestations servies par le CE, les embauches en ZRR, ZFU, la loi TEPA, la gratification des stagiaires etc.)



- Les contributions patronales (la taxe de 8% sur les contributions patronales prévoyance, les contributions sur les indemnités de mise à la retraite, le forfait social sur l'épargne salariale etc.)
- les exemptions d'assiette (notamment les indemnités versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail, certaines contributions employeur).

La demande doit être adressée en RAR à l'URSSAF et portée sur l'une des réglementations visées par le rescrit social, elle doit être complète afin que l'URSSAF puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Aucune demande de rescrit ne peut être formée si un contrôle comptable est engagé dans l'entreprise, son point de départ étant la date de notification.

Le délai de réponse de l'URSSAF est de 3 mois à compter de la date de réception de la demande complète ; la réponse doit être motivée et signée. La demande

est réputée complète si dans le délai de 30 jours à compter de sa réception l'URSSAF n'a pas réclamé d'éléments complémentaires.

Si au bout du délai imparti l'URSSAF n'a pas notifié sa décision au demandeur, il ne peut y avoir redressement sur la situation de fait qui a fait l'objet du questionnement, sur la période entre la fin du délai expiré et la réponse, c'est-à-dire sur la période de retard de l'URSSAF. Une fois acquise la décision ne s'applique qu'au seul demandeur et n'engage que l'URSSAF qui l'a prononcée.

L'URSSAF qui souhaiterait pour l'avenir modifier sa position ou son analyse doit en informer le cotisant par RAR ; dans ce cas le cotisant peut soit solliciter l'ACOSS pour arbitrage ou saisir la CRA, commission de recours amiable, puis éventuellement porter le différent devant le TASS tribunal des affaires de sécurité sociale. **PG ■**

Réduisez vos frais

Le ministère de l'intérieur répondant à une question écrite, rappelle que pour les marchés allotis, les candidats peuvent soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leurs candidatures et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres. (décret du 2.09.2009)

Les candidats soumissionnant à plusieurs lots ne sont donc pas tenus de remettre en plusieurs exemplaires leur dossier de candidature. En revanche, ils doivent remettre une offre pour chaque lot. ■

Confusion à risque

Il ne faut pas confondre transaction et rupture amiable.

C'est ce qu'a rappelé la cour de cassation dans un arrêt du 15 décembre 2010. La transaction met fin à un différend né ou à naître relatif soit à l'exécution soit à la rupture définitive du contrat de travail. Soumise à un formalisme précis elle est sous-tendue par des concessions de part et d'autre des protagonistes signataires. Ces derniers règlent ainsi le différend qui les oppose et s'interdisent réciproquement de porter l'affaire devant les tribunaux. La rupture d'un commun accord (dont la rupture conventionnelle) se contente d'être un mode de rupture du contrat de travail qui n'empêche nullement le salarié de former des revendications ultérieures quant à l'exécution de son contrat de travail (rappel de salaire, indemnités de congés payés ou de déplacement etc.). ■



Versez chez vous !

Chefs d'entreprise et artisans du BTP, vous avez besoin de jeunes et les jeunes ont besoin de vous ! Enjeu essentiel pour l'avenir des CFA du BTP, la taxe d'apprentissage est un investissement pour l'avenir. Elle constitue pour nos CFA une ressource essentielle à leur bon fonctionnement. Alors, pour la collecte 2011, ayez le réflexe ACTA BTP PACA et devenez partie prenante de la réussite de votre appareil de formation ! ■

FAFSAB : ceinture sur la participation financière

Afin de soutenir le développement de l'activité formation des entreprises (+21% d'engagement financier en 2010) et présenter une situation financière équilibrée, les montants de participation financière du FAFSAB aux formations sont moins avantageux.

Pour le plan de formation, la prise en charge reste basée sur les coûts réels avec un plafond. Pour les coûts pédagogiques, ce plafond est fixé à 14€/h pour les actions qualifiantes, les formations techniques du BTP et les formations de tuteurs-salariés.

Pour les formations hors techniques du BTP, il reste à 10,50€/h.

Les salaires pourront être remboursés jusqu'à 12 €/h, sauf pour les formations hors techniques du BTP où le plafond est à 9€/h. Les charges patronales sont prises en compte pour les formations qualifiantes et les formations techniques du BTP à 1,20 sur le coût salarial plafonné. Les frais annexes pourront être indemnisés pour les seules formations qualifiantes (Limite : Forfait fiscal de grand déplacement).

Quant aux contrats de professionnalisation ordinaires, maintien des forfaits horaires de 7 à 13€. Une nouveauté, pour les contrats de professionnalisation renforcés



des jeunes sans diplôme et des titulaires des minima sociaux : 15 €/h pour les formations techniques du BTP, 18 €/h pour la conduite et la maintenance d'engins, 12 €/h pour le reste. ■

Pour plus d'info, contactez Mylène Guidarini, au 04 91 23 26 25 ou sur guidarinim@d13.ffbatiment.fr

Emploi : attention des hommes travaillent !



2009 a été une année difficile et 2010 pas celle du retour de la croissance. Les entreprises du BTP 13, en choisissant de conserver leurs effectifs, ont consenti de réels efforts.

La Fédération, de son côté, sûre d'une reprise proche n'a eu de cesse d'assurer malgré la tourmente, la "promotion" de la profession, de ses métiers et de ses entreprises. Un travail de fond sur l'emploi afin d'assurer à vos entreprises l'accès à une main d'œuvre motivée et qualifiée dès

les prémices de la reprise. Notre action s'est développée dans plusieurs directions, souvent au travers de conventions bilatérales ou tripartites avec les principaux acteurs du service public de l'emploi. Pour aller encore plus loin, nous avons créé un "club emploi BTP" qui rassemble tout ce monde et permet à l'action de progresser encore.

Bilan 2010 en chiffres...

620 CV traités dont 302 de bénéficiaires du RSA reçus et enregistrés,
 • 748 entretiens,
 • 157 candidats recrutés dont 102 candidats bénéficiaires du RSA
 • Opération des "Jeunes bâtisseurs" : 110 candidats issus des zones

urbaines sensibles en emploi dans les entreprises de la FBTP 13, grâce à l'action opiniâtre de notre GEIQ.

Objectifs 2011 :

- Intervenir auprès de tous les syndicats pour connaître les besoins de nos entreprises,
- Intervenir dans toutes les structures emplois pour repérer des candidats répondant aux profils souhaités par nos entreprises.
- Etre à l'écoute de nos entreprises pour leur proposer un service clé en main ! ■

Pour vos recrutements pensez à vous appuyer sur la Fédération, contactez *Sophie Crémieux* au 04 91 23 26 28 ou sur cremieux@d13.ffbatiment.fr

Ce qu'il fallait VRAIMENT lire...

Parmi les 33 circulaires que la FBTP 13 vous a adressées depuis début novembre 2010 :

- Social 2010/136 sur la reconduction des règles actuelles jusqu'au 30 juin 2011 pour les retraites complémentaires
- Social 2011/01 sur le montant du smic au 1^{er} janvier 2011
- Marchés 2011/04 sur l'agrément du sous-traitant en Marché Public
- Social 2011/09 sur les appointements minimaux en 2011 des cadres dans les Travaux Publics
- Social 2011/10 sur les salaires et indemnités de petits déplacements pour les ouvriers et ETAM des Travaux Publics
- Formation 2011/15 sur l'assiette forfaitaire des cotisations des apprentis

Et dans les 3 derniers numéros de Bâtiment Actualité alors ?

- BA n°21 du 8 décembre 2010 - Réglementation sismique nouvelles règles et nouveau zonage sismique en application dès le 1^{er} mai 2011
- BA n°22 du 21 décembre 2010 - Cotisations chômage et AGS sont recouvrées par les URSSAF à compter de janvier 2011
- BA n°1 du 18 janvier 2011 - Taux de cotisation sur salaire au 1^{er} janvier 2011

Retrouvez ces circulaires sur www.btp13.com

Espace adhérents
Rubrique circulaires



Détente

Le saviez-vous ?

La notion de rescrit correspond à la vieille tradition issue de l'Empire romain, le *rescriptum*, désignant la réponse écrite de l'Empereur sur une question de droit, à la demande de consultation d'un magistrat, d'un gouverneur de province ou d'un particulier.

Sudoku

niveau **FACILE**

9	6			8	7	1	
2				6	3		5
8	5				4	9	
	9			1		7	4
	7	8	4		5	2	3
4	2		9			8	
	1	4					2
3		2	6				8
	8	5	1				6

niveau **MOYEN**

7			8	4				2
	9							
8			9		5	4		
1		7	6		9		2	
	3		4	5	8			1
	8		1		2	3		4
		9	3		4			8
							4	
3				8	7			1

niveau **DIFFICILE**

	1	4			2			
	6			1			4	8
		2	6					
	5			2		6		
6		8	7		5	9		2
		1		9			5	
					7	1		
3	8			6			2	
			2			7	6	

> Solutions à retrouver dans le numéro de février/mars 2011

Mot caché

Retrouvez à l'intérieur de ce numéro, le mot caché. Il s'agit du mot "contagion".

Vous l'avez trouvé ?

Appelez la Fédération du BTP13 au 04 91 23 26 14.

Les 3 premiers lecteurs à donner la bonne réponse recevront un cadeau.

L'ARGENT DU BTP AU BTP

<http://www.actabtppaca.com>
Versez votre **Taxe d'apprentissage** à ACTA btp PACA !



Organisme collecteur agréé

Avant le
28/02/2011

"Nous voulons
des **apprentis**
bien formés"



"Et nous voulons
des **formations**
de qualité"



Le saviez-vous ?

La taxe d'apprentissage constitue un enjeu essentiel pour l'avenir des CFA de la Profession. La moyenne d'âge élevée des salariés de notre profession, les besoins importants de qualification ressentis dans la plupart de nos corps d'état, et plus généralement le souci d'assurer la pérennité de nos entreprises, nécessitent que vous apportiez votre contribution à l'effort de formation entrepris par notre branche professionnelle.



Résultats Sudoku
octobre/novembre 2010

niveau **FACILE**

9	8	3	4	2	6	1	7	5
5	1	2	9	8	7	3	4	6
6	7	4	5	1	3	2	8	9
7	6	8	1	4	9	5	3	2
1	2	5	3	6	8	4	9	7
4	3	9	7	5	2	8	6	1
3	4	1	6	7	5	9	2	8
2	9	6	8	3	1	7	5	4
8	5	7	2	9	4	6	1	3

niveau **MOYEN**

2	1	7	9	4	6	8	5	3
3	9	8	5	7	1	6	2	4
5	6	4	3	2	8	1	7	9
9	7	1	2	5	3	4	8	6
8	2	5	6	9	4	7	3	1
4	3	6	1	8	7	2	9	5
6	5	2	8	1	9	3	4	7
7	8	3	4	6	5	9	1	2
1	4	9	7	3	2	5	6	8

niveau **DIFFICILE**

5	2	8	1	9	6	3	4	7
4	9	3	7	5	2	8	6	1
6	7	1	3	8	4	2	5	9
8	6	4	2	7	5	9	1	3
1	5	2	4	3	9	7	8	6
7	3	9	6	1	8	4	2	5
3	1	5	8	2	7	6	9	4
2	4	7	9	6	1	5	3	8
9	8	6	5	4	3	1	7	2